

où il devint secrétaire d'État pour les provinces. Il resta à ce poste jusqu'en mai 1873, date où il fut nommé lieutenant-gouverneur de la Nouvelle-Écosse.

Trois semaines plus tard, le 1er juin 1873, Joseph Howe mourut subitement à l'Hôtel du gouvernement à Halifax. Au lendemain de sa mort le *Halifax Morning Chronicle* résumait ainsi les sentiments de ces concitoyens: "De 1827 jusqu'à sa mort. 'Joe Howe' a été à la tête de tous les grands changements politiques survenus en Nouvelle-Écosse.

Prix littéraires du Gouverneur général

Le Conseil des Arts du Canada a publié le 17 avril la liste des six oeuvres qui vaudront à leurs auteurs des Prix littéraires du Gouverneur général pour l'année 1972.

Les oeuvres primées sont: *Histoire économique du Québec 1851-1896* (Fides), de Jean Hamelin et Yves Roby; *Signaux pour les voyants* (l'Hexagone), recueil de poésie de Gilles Hénault; *Don l'Original* (Leméac), récit romanesque d'Antonine Maillet; *The Manticore* (Macmillan), roman de Robertson Davies; *Civil Elegies and Other Poems* (Anansi), de Dennis Lee et *Lies* (McClelland & Stewart), recueil de poésie de John Newlove.

Les prix ont été remis aux titulaires le 16 mai à Ottawa, par M. Roland Michener, Gouverneur général. Chacun des lauréats a reçu également une somme de \$2,500 offerte par le Conseil des Arts.

Les oeuvres gagnantes ont été choisies par un comité de sélection de 18 personnes qui a examiné plus de 400 ouvrages publiés par des Canadiens en 1972. M. Marcel Trudel, historien et professeur à l'Université d'Ottawa et M. Robert Fulford, rédacteur en chef de la revue *Saturday Night*, se partageaient la présidence du comité.

La composition des sous-comités était la suivante. Pour les romans et nouvelles, Jean-Cléo Godin (président de la section de langue française), Joyce Marshall (présidente de la section de langue anglaise) ainsi que Jean Ethier-Blais, Antoine Sirois, Ernest Buckler et Robert Kroetsch. Pour les études et essais, Marcel Trudel (président de la section de langue française), Robert Fulford (président de la section de langue anglaise)

ainsi que Maurice Blain, Robert Vigneault, Gregory Baum et William Eccles. Pour la poésie et le théâtre, Suzanne Paradis (présidente de la section de langue française), Eli Mandel (président de la section de langue anglaise) ainsi que Rina Lasnier, Jean-Louis Major, Sheila Watson et D.J. Jones.

Projet de loi sur la protection de la vie privée

Le ministre de la Justice, M. Otto Lang, a présenté de nouveau à la Chambre des communes un projet de loi intitulé "Loi sur la protection de la vie privée" qui a pour but de protéger le droit des individus de communiquer privément sans crainte d'être écoutés au moyen de micros clandestins, de tables d'écoute, et autres dispositifs électromagnétiques, acoustiques ou mécaniques.

En raison des progrès accomplis récemment dans les techniques de surveillance, a déclaré M. Lang, "presque n'importe qui peut aujourd'hui

pénétrer le secret des bureaux et des demeures et écouter les conversations. Le droit à la vie privée dans ces secteurs doit être reconnu et protégé contre toute atteinte".

Le bill a pour objet de rendre coupable d'un acte criminel quiconque écoute ou enregistre volontairement une conversation au moyen d'un dispositif électromagnétique, acoustique ou mécanique. Le projet de loi rendrait également coupable d'un acte criminel quiconque possède, vend ou achète un tel dispositif sachant qu'il est principalement utile aux atteintes à la vie privée. Sera de même coupable d'une infraction toute personne qui divulgue des renseignements obtenus illégalement.

Le projet de loi n'empêche pas un contrôle autorisé visant à prévenir ou à dépister une activité criminelle là où d'autres méthodes d'enquête ont échoué ou paraissent avoir peu de chance de réussir.

Le bill prévoit le paiement de dommages-intérêts substantiels par l'accusé déclaré coupable d'une infraction aux termes de certains articles, ainsi que des périodes d'emprisonnement d'une durée maximale de cinq ans.



Un hélicoptère de la Garde côtière canadienne apponte sur le véhicule à coussin d'air de fort tonnage Voyageur. Il s'agit d'une "première" pour le ministère des Transports.

Le Voyageur, un aéroglisseur autopropulsé, peut se déplacer sur l'eau, la terre, la neige, la glace et les terrains marécageux. L'appareil, qui mesure 65 pieds sur 36, atteint au-dessus de l'eau une vitesse maximale de 50 milles à l'heure; sa charge utile nomi-

nale est de 20 tonnes, plus 5 tonnes de carburant, avec possibilité d'accroître la charge utile en réduisant la quantité de carburant.

Le Voyageur sert à l'entretien des aides à la navigation, au réapprovisionnement logistique dans l'Arctique, aux opérations de recherche et de sauvetage, au transport de matériel dans les régions difficiles d'accès et à diverses autres tâches pour le compte d'autres ministères fédéraux.